



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE 105 BASSE-TERRE
ARRONDISSEMENT 97 BASSE-TERRE
TRÉSORERIE OU SGC SGC CA GRAND SUD CARAIBE

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLONES	
Taxe foncière sur le bâti :		Taxe foncière sur le bâti :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	13 443	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, OPPV, Mayotte	977	b. Par la loi	984 223	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	53 703	Taxe foncière sur le non bâti :		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux et longue durée	1 678	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière sur le non bâti :		b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques	
	1 587	c. Par la loi (autres)	1 868	g. Stations radioélectriques	
Taxe d'habitation :		Cotisation foncière des entreprises :		h. Installations gazières et autres	
a. Dotation pour perte de THLV		a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
b. Dotation pour recentrage THRS		b. Par la loi		5. RÉFORMES FISCALES	
c. Mayotte	>>>	3. BASES DE TAXE D'HABITATION		a. TVA compensant la TH	>>>
Cotisation foncière des entreprises :		a. Résidences secondaires et assimilées	469 700	b. TVA compensant la CVAE	0
a. Exonérations en zone d'aménagement du territoire	>>>	b. Logements vacants soumis à la THLV	2 226 000	c. Coefficient correcteur	0,762223
b. Base minimum		c. Correction des bases THRS	-2 977	d. Taux FB commune 2020	41,81
c. Locaux industriels		d. Correction des bases THLV	-70 193	e. Taux FB département 2020	25,27
d. Autres allocations		e. Correction des bases MTHRS	>>>		

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS						6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col 14 - col 15)	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :	
	national 12	départemental 13				a. National	b. Communal
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	54,63	136,58	3,07	133,51	>>>	>>>
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	74,70	186,75	6,69	180,06	>>>	>>>
Taxe d'habitation (TH)	23,67	29,00	72,60	11,79	60,71	>>>	>>>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle				6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
a. la diminution sans lien a été appliquée	>>>	>>>	a. Taux moyen départemental	22,32	>>>	24,98	
b. les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	>>>	b. Taux maximum de la ma	>>>	>>>		

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 971-219711058-20260427-312026-DE



COMMUNE : 105 BASSE-TERRE
ARRONDISSEMENT : 97 BASSE-TERRE
TRÉSORERIE OU SGC : SGC CA GRAND SUD CARAIBE

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	15 259 226	67,08	133,51	15 346 000	10 294 097	67,08	10 294 097
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	15 959	55,74	180,06	16 200	9 030	55,74	9 030
Taxe d'habitation (TH)	2 748 104	31,43	60,71	2 695 700	847 259	31,43	847 259
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	11 150 386		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025 >>>	Taux de référence de TH 2026 >>>	Taux de MTHRS applicable en 2026 >>>	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 >>>	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2026 >>>	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026) >>>	11 150 386

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée. Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	11 150 386	1			
Taxe d'habitation (TH)	11 150 386				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			71 388	0	0	-2 463 523	-2 392 135

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
11 150 386		-2 392 135		8 758 251

À BASSE-TERRE

Le 23 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques
JEAN-YVES LE GALL

Le
Pour la Commune.

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux